

DES TERRORISTES AVAIENT MITRAILLÉ LES TOURISTES DANS LE MUSÉE TUNISIEN

Les Loirétaines boycottent le procès

Victimes de l'attentat du Bardo en mars 2015 en Tunisie, plusieurs Loirétaines dont une Sullyloise boycottent le procès en Tunisie.

Le 18 mars 2015, quatre Loirétaines visitent le musée du Bardo à Tunis, lors d'une étape d'une croisière en Méditerranée. Elle vire au cauchemar lorsque deux terroristes font irruption et mitraillent les touristes. Le bilan sera épouvantable : 24 morts et 45 blessés. Parmi les morts, quatre Français dont Huguette Dupeu, 74 ans, d'Ascoux, près de Pithiviers, décédée des suites de ses blessures et sœur de la Sullyloise Dominique Lecomte, elle-même blessée tout comme la fille d'Huguette, Françoise Thauvin, de Sandillon, et une amie, Dominique Cazin.

Un procès boycotté par leur avocat

Deux ans après, le procès des complices des terroristes abattus s'est ouvert



Une Loirétaine a été tuée et trois autres blessées dont la Sullyloise Dominique Lecomte dans l'attentat du musée du Bardo à Tunis le 18 mars 2015.

à Tunis en juillet dernier. Ce procès est renvoyé au bout de quelques jours à fin octobre 2017. Début novembre, il est à nouveau renvoyé au mardi 9 janvier en même temps et dans le même lieu que le procès de la plage de Sousse où des touristes britanniques avaient trouvé la mort.

Et une nouvelle fois mardi dernier, le procès vient d'être renvoyé au 5 juin 2018 ! Un procès auquel

n'ont pas assisté et n'assisteront pas de toute façon les Loirétaines, sur les conseils de leur avocat M^e Philippe de Veulle, du barreau de Paris : « Je boycotte ce procès tout en ayant un œil dessus car en matière de terrorisme, il n'y a pas de prescription. »

Et l'avocat français de justifier son boycott : « Je dénonce non seulement le grave manquement sécuritaire au musée du Bardo mais le grave dysfonction-

nement de la justice tunisienne après la remise en liberté des six présumés complices des terroristes au motif des tortures qu'ils auraient subies et qui n'ont jamais été avérées. »

« J'ai même demandé un mandat d'arrêt international à leur rencontre mais il a été rejeté », ajoute l'avocat parisien qui s'offusque des conditions imposées aux avocats des parties civiles : « Si on veut prendre

la parole au procès, on aura deux minutes et il faut s'exprimer en arabe. »

« Je suis le seul avocat français à boycotter ce procès approximatif. J'attends de nouveaux éléments matériels pour prouver que l'état tunisien est largement responsable dans cette affaire », assène l'avocat parisien qui dénonce l'emprisonnement d'un syndicaliste policier tunisien ayant révélé les dysfonctionnements de la justice de son pays.

Pour l'avocat, « on ne va pas juger les véritables complices de cet attentat ». Et de penser que les dés sont pipés d'avance : « Le juge d'instruction a été impliqué dans trois autres affaires d'assassinat politique par des islamistes et à chaque fois, il a fait relâcher les coupables... »

« Pas de soutien du gouvernement français »

L'avocat déplore le manque de soutien du gouvernement français dans ce dossier : « La France devrait pourtant taper du poing sur la table mais personne ne veut froisser l'État tunisien qui est une

véritable vache sacrée pour les politiciens français ». « Et Emmanuel Macron qui va s'y rendre en février ne va même pas aborder ce problème », ajoute l'avocat qui avait écrit au président de la République mais celui-ci s'est défaussé sur le ministère des Affaires étrangères.

« Je suis sûr et certain que si le président s'en occupait, il obtiendrait de la part de son homologue tunisien des explications et des indemnités conséquentes pour les victimes », estime Philippe de Veulle.

Au niveau du fonds de garantie des attentats, si les victimes ont touché de l'argent, « cela n'a rien à voir avec ce qu'elles ont subi ». Pour l'avocat, « les victimes sont triplement victimes : d'abord de l'attentat, puis de se retrouver seules et enfin d'être abandonnées par le gouvernement français ».

« Je prends des risques je suis menacé depuis plus d'un an par les islamistes de Daesch », rappelle Philippe de Veulle, en évoquant le contexte très troublé de ce procès.

RÉMI BICHON

« La surveillance était insuffisante et défectueuse ce jour-là »



Le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur préside la commission interparlementaire France-Tunisie.

Joint par téléphone, l'ancien ministre aujourd'hui sénateur Jean-Pierre Sueur, président du groupe interparlementaire France-Tunisie du Sénat, s'exprime sur ce dossier : « Depuis cet attentat, je me suis rendu deux fois en Tunisie, une fois avec Manuel Valls et une autre fois avec le président François Hollande. Je suis à chaque fois venu m'incliner devant les plaques commémoratives dédiées aux victimes de cet attentat. Je suis personnellement intervenu à plusieurs reprises auprès de l'Ambassadeur et du Consul. C'est un dossier que je suis de près, la Tunisie est un pays indépendant avec une justice indépendante. Dans cette affaire, les avocats doivent jouer leur

rôle pleinement. Le gouvernement suit également de près l'évolution du dossier, afin de mener à bien les négociations d'indemnisation ».

« Lors de cette journée du 18 mars 2015, la surveillance était insuffisante et défectueuse. Depuis, des mesures draconiennes ont été prises, la France et la Tunisie sont d'ailleurs unies depuis longtemps dans la lutte contre le terrorisme. Concernant Les Droits de l'Homme, le Dialogue tunisien a reçu le prix Nobel de la Paix. La procédure judiciaire suit son cours, j'espère de tout cœur que les victimes obtiendront réparation à la hauteur du préjudice ».

PROPOS RECUEILLIS PAR JOËL MORINEAU-SUIN

« Ma vie s'est arrêtée le 18 mars 2015 »

« Ma vie s'est arrêtée le 18 mars 2015, quand prise sous les balles des assaillants, j'ai vu des ventres ouverts, des visages dévastés, cet entassement de chair humaine de ceux qui essayaient d'échapper à l'enfer en se cachant sous les morts » : des mots glaçants d'horreur dans la bouche d'une des victimes de l'attentat du Bardo à Tunis, Dominique Lecomte, employée de mairie à Sully-sur-Loire.

« Le visage d'un terroriste a hanté toutes mes nuits »

« Où étaient les gardes qui étaient censés assurer la sécurité de ce haut lieu touristique, alors que ce jour-là se tenait à côté, au parlement, un débat sur le terrorisme ? », s'interroge Dominique Lecomte.

« Cette question fait débat et ne trouve pas de réponse, comme la plupart de celles que l'on pose d'ailleurs. Les auteurs de ce crime sans nom n'ont pas été arrêtés, les recherche-t-on ? », lance la Sullyloise qui a perdu sa sœur Huguette Dupeu, 74 ans, dans l'attentat.



La Sullyloise Dominique Lecomte souffre psychologiquement de l'attentat dans lequel elle a perdu sa sœur. (PHOTO D'ARCHIVES : LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE)

« J'ai vu certains de leur visage, il y en a même un qui a hanté l'escalier de ma maison, toutes les nuits pendant un an et demi », confie cette mère de famille.

« Ma vie est foutue »

« Si je vis encore, c'est grâce à la force et à l'énergie que me procurent ma fille et mes petits-enfants. J'aurais préféré y rester, avec ma sœur qui n'a pas survécu à ses blessures ».

« On a l'impression d'être oubliées, notre quotidien avec son lot de conséquences médicales, les contraintes des convocations à répétition... Quand je m'absente une journée, personne le lendemain ne se pose la question de savoir si je vais bien. Quand je suis au travail derrière le masque de mon sourire, se cache la trace indélébile de cette horreur, ma vie est foutue », assure la Sul-

lyloise.

« Connaître la vérité, ça, c'est important, que nous cache-t-on ? Personne ne se préoccupe de nous, le préfet ou les sénateurs, les députés qui vivent juste à côté ou qui viennent en visite à Sully ne sont jamais venus me voir ni prendre de mes nouvelles », lâche avec amertume Dominique Lecomte.

PROPOS RECUEILLIS PAR JOËL MORINEAU-SUIN